Image not found or type unknown

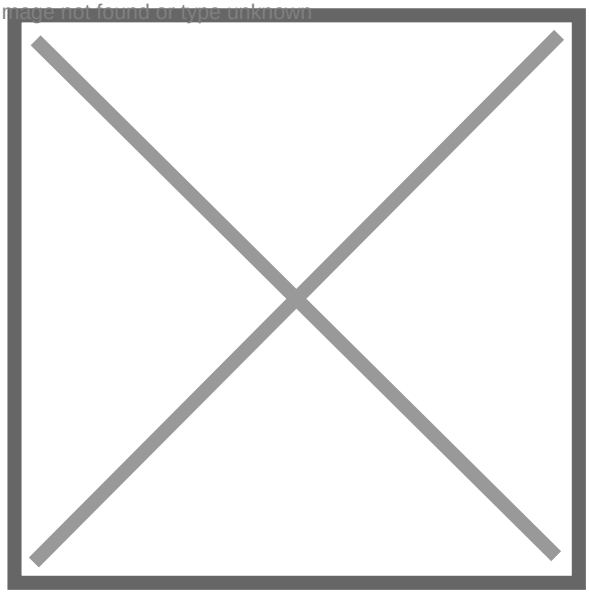

Clef accès pompiers

Par **moons**, le **18/12/2019** à **16:20**

Bonjour,

On vient d'installer une grille accès pompier dans notre immeuble. J'ai demandé au syndic d'avoir un double de cette clé celui ci refuse et me dit de passer par le conseil syndical. Je lui explique que si un jour je fais appel au samu à une heure tardive car en ce moment enceinte et vie une grossese difficile je ne pense pas que le conseil syndical sera joignable. Celui refuse catégoriquement et me dit qu'il se fit à la réglementation et qu'il n'y a que le syndic et CS qui ont le droit d'avoir cette clé. Nous sommes propriétaire je ne comprends pourquoi s'oppose t il de cette sorte de plus comme je leurs ai expliqué on ne sait pas ce qu'il peut arriver je ne vais pas courrir derrière eux pour pouvoir s'il le faut faire passé le samu. Merci de m'éclairer car je trouve cela injuste.

Cordialement

Par **morobar**, le **18/12/2019** à **17:50**

Bonjour,

[quote]
qu'il n'y a que le syndic et CS qui ont le droit d'avoir cette clé.[/quote]

Reprendre le PV de l'"AG qui a budgeté les travauc et éventuellement les règles d'usage s'il est question de règlement.

Sinon rapellez au syndic qu'une bonne installation peut comporter un système "coup de poing" à l'intérieur de la résidence pour actionner ledit portail pour les cas d'urgence ou une boite à clef.

Surtout que dans le système actuel sa responsabilité personelle sur le plan civil comme pénal serait recherchée.

Par **moons**, le **18/12/2019** à **17:56**

Merci

Par **amajuris**, le **18/12/2019** à **18:37**

bonjour,

votre demande revient à donner cette clef à tous les résidents de votre copropriété puisque tous sont à même d'avoir besoin des services de secours.

votre situation est celle de tous les immeubles dont l'accès est limité aux résidents par un système de clefs, de badge, d'interphone.

l'heure est plus à la sécurisation d'accès des immeuble qu'à distribuer des clés à tous les occupants.

dans la plupart des copropriétés et des autres immeubles d'habitations, le samu ou les pompiers ne peuvent pas entrer sans l'intervention d'un occupant de l'immeuble mais ils sont équipés de sirènes pour prévenir de leurs arrivées

il existe un système vigik dont certains service publics possèdent des passes.

salutations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés